

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EN-02-GT

Isolation des murs par l'intérieur dans un bâtiment de grande taille

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m².

2. Dénomination

Pour les actions engagées avant le 01/01/2011, mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) de résistance thermique R ≥ 2,4 m².K/W sur murs.

Pour les actions engagées à partir du 01/01/2011, mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) de résistance thermique $R \ge 2,8 \text{ m}^2$.K/W sur murs.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les isolants ont des caractéristiques de performances validées :

- soit par la marque de certification de produit ACERMI;
- soit par un avis technique valide du CSTB avec suivi CTAT (Comité Technique de l'Avis Technique);
- soit par un document technique d'application (DTA) valide du CSTB avec suivi CTAT;
- soit par organisme dans l'Espace économique européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA),coordination européenne des organismes d'accréditation.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

35 ans.



Χ

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant er	n kWh cumac /	m² d'isolant
Zone climatique	Énergie de chauffage	
	Électricité	Combustible
H1	3 900	6 100
H2	3 200	5 000
Н3	2 100	3 300

Secteur d'activité	Facteur correctif
Bureaux	0,5
Enseignement	0,4
Commerces	0,5
Hôtellerie, restauration	0,4
Santé	0,9
Autres secteurs	0,4

Χ

Surface d'isolant posé (m²)		
	s	_